



SG-DETEC, 3003 Berne

Aux partis politiques,  
Aux associations faitières des communes,  
des villes et des régions de montagne,  
Aux associations faitières de l'économie,  
Aux milieux intéressés

H121-0412  
Berne, 7 juillet 2008

**Ouverture de la procédure de consultation**  
**Révision de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales (RS 725.113.11)**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous soumettons ci-joint, pour consultation, le projet de révision de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales.

L'arrêté en vigueur a été édicté en 1960 et n'a été que peu modifié par la suite. Toutefois, les requêtes visant l'intégration de tronçons supplémentaires dans le réseau des routes nationales se sont multipliées ces dix dernières années. Or, si le Conseil fédéral s'est opposé à un « reclassement » au cas par cas de routes cantonales dans le réseau national, il a néanmoins promis d'examiner ces demandes dans un nouveau cadre, se référant au futur plan sectoriel des transports.

Le plan sectoriel en question, approuvé en avril 2006, définit les critères que doit remplir un tronçon pour être admis dans le réseau des routes nationales. Ledit projet de révision de l'arrêté sur le réseau se fonde sur ces exigences.

Afin de mieux répondre aux besoins des agglomérations moyennes et des régions périphériques, le projet prévoit d'ajouter de près de 400 kilomètres de routes existantes au réseau national.

Tandis que le réseau des routes nationales s'agrandit, la charge financière de la Confédération va augmenter, et celle des cantons diminuer. Pour le Conseil fédéral, l'extension prévue n'est envisageable qu'à la condition que le transfert de charges soit entièrement compensé : le nouvel arrêté sur le réseau ne doit avoir aucune incidence sur les finances de la Confédération. Dans le cas contraire, le Conseil fédéral devra renoncer complètement à étendre le réseau actuel. C'est la raison pour laquelle nous sollicitons votre avis sur cette question fondamentale (cf. ch. 3.2.1 du rapport mis en consultation).

Nous vous prions de bien vouloir nous faire part de votre point de vue d'ici au **15 octobre 2008** à l'adresse suivante :

Office fédéral des routes  
Division Réseaux routiers  
Domaine Planification des réseaux  
3003 Berne  
  
netzplanung@astra.admin.ch

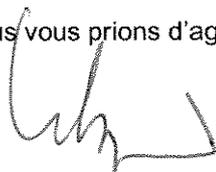
Des exemplaires supplémentaires sont disponibles sur <http://www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html>.

Nous vous serions reconnaissants de rédiger votre prise de position conformément au questionnaire ci-joint (également disponible en fichier Word pour traitement électronique à l'adresse susmentionnée).

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à :

- M. Erwin Wieland, vice-directeur, chef de la division Réseaux routiers  
erwin.wieland@astra.admin.ch  
Tél. 031 325 61 59
- M. Jean-Luc Poffet, chef du domaine Planification des réseaux  
jean-luc.poffet@astra.admin.ch  
Tél. 031 323 27 94

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.



Moritz Leuenberger  
Conseiller fédéral

Annexes :

- rapport mis en consultation
- liste des destinataires (d, f, i)
- questionnaire